



## Proratisation avantages en nature

Par **Sophajan**, le **20/09/2016** à **17:10**

Bonjour,

J'étais en CDD du 2 février 2015 au 31 juillet 2016.

Afin de préparer l'après CDD ou CDI, j'ai envoyé un courriel au N+2 vers le 5 juillet( cc RH et N+1) pour convenir d'un RV notamment eu égard de la reorganisation de la cellule commerciale ( à laquelle j'appartenais)et de la proposition qui pourrait éventuellement m'être faite. La hiérarchie a attendu le 29 juillet pour me répondre. Entre temps ils avaient, sans nous en informer réorganiser le service, et décider d'augmenter mon portefeuille clients ( je récupérais la zone d'un responsable non renouvelé à son poste) pour une augmentation de 100 euros net. Vu mes diplômes et mon expérience (plus de 10 ans dans un secteur similaire+ maîtrise de langue rare), ils ont refusé clairement toute discussion. Par ailleurs, étant donné que je me trouvais acculée au 30 juillet pour prendre une décision: rester ou partir ( à l'heure de la contraction du marché du travail), je suis partie. notez qu'on bénéficiait d'un forfait sport et culture que je n'avais pas eu le temps de dépenser ( montant forfaitaire de 1035 euros) vu l'activité importante, aussi, j'ai pris une activité sportive, remis facture etc avant la fin de mon CDD. je n'ai été remboursée que partiellement. Si j'avais utilisé le montant ds sa totalité de mon forfait sport et culture début 2016, j'aurais été totalement remboursée. Pouvez vous me dire si cela est justifié, car si j'avais su être remboursé partiellement je n'aurais pas pris d'abonnement? merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **20/09/2016** à **21:29**

Bonjour,

Il pourrait paraître normal que l'employeur ne prenne en charge que ce que vous avez dépensé pendant la période où vous étiez salariée à moins que vous puissiez vous référer à d'autres dispositions...